

DECISION N° 2023-41

Marché de prestations artistiques sans publicité ni mise en concurrence préalables dans le cadre de la Fête Des Maisons de Quartier - Perpignan en bleu blanc rouge - le samedi 25 juin 2022

Direction Cohésion Citoyenne

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

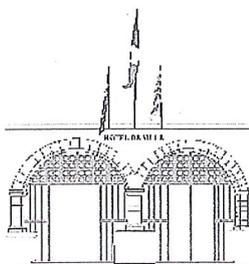
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Vu les articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, relatif aux procédures adaptées, pour ce qui concerne le lot 1.

Vu l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique qui prévoit que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes, pour ce qui concerne le lot 2.

Vu l'article R 2122-3 du Code de la commande publique relatif au marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dont l'objet est la création ou l'acquisition d'œuvres d'art ou une performance artistique, pour ce qui concerne le lot 3.

Considérant que la Ville de Perpignan prévoit des animations artistiques : deux concerts et la réalisation d'une fresque murale dans le cadre du Fête des Maisons de quartier – Perpignan en bleu-blanc-rouge du samedi 25 juin 2022.



DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De conclure un marché de prestations de service pour les actions artistiques avec animations musicales/concerts et réalisation d'une fresque murale de la Fête des Maisons de quartier – Perpignan en bleu-blanc-rouge, du samedi 25 juin 2022 pour un montant total de 6 010 € TTC répartis comme suit :

- Lot 1 : concert par Le grand ensemble des Nins du Nouveau Logis pour un montant de 500 € TTC, produit par l'association Un espace, avenue Maréchal Joffre, route du Boulou, 66740 Saint-Génis des Fontaines ;
- Lot 2 : concert acoustique par l'artiste Nilco pour un montant de 400 € TTC, produit par l'association Nang Piper Prod, 4 rue Emmanuel Brousse, porte 105, 66000 Perpignan ;
- Lot 3 : réalisation d'une fresque murale à la Maison Saint-Martin par l'artiste peintre Eric Claude, 7 impasse Camiral, 66160 Le Boulou, pour un montant de 5 110 euros TTC.

Soit un total de 6 010 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **17 JAN. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230117-165708-AU-1-1**

Accusé reçu le : **17 JAN. 2023**

Affiché le : **17 JAN. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

